

## Descriptif d'enseignement / *Course descriptions*

2ème année / 2nd year

*Semestre 2*

### Titre du cours - *Course title*

---

#### Libertés fondamentales

*Human Rights and Fundamental Freedoms*

**Type de cours :** Cours magistral

**Langue du cours/Language of instruction :** Français

### Enseignant(s) – *Professor(s)*

---

Simon FROMONT

Maître de Conférences en droit public

Contact : [simon.fromont@sciencespo-lille.eu](mailto:simon.fromont@sciencespo-lille.eu)

### Résumé du cours – Objectifs - *Course description – Targets*

---

Les libertés fondamentales peuvent être définies comme des droits de l'homme reconnus et consacrés par le droit positif.

Expression à la fois du droit interne (Constitution, Lois), surtout en France, le droit des libertés fondamentales a vu ses sources évoluer dans le cadre d'une affirmation internationale (surtout par l'intermédiaire de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du rôle de la Cour européenne).

S'il y a un contenu au droit des libertés fondamentales, architecturé autour de droits fondamentaux (comme la sûreté, le respect du corps humain, le respect de la personnalité et de l'intimité, libertés d'opinion, de conscience, d'expression, religieuse et collectives), les libertés sont d'abord garanties par une protection juridictionnelle et non juridictionnelle.

L'objectif du cours est, au travers du rôle de la juridiction administrative dont l'étude est le préalable, de poser l'enrichissement progressive des sources de la légalité administrative (principe de régularité), d'étudier la police administrative avant d'étudier certains droits plus emblématiques que d'autres.

### Evaluation - *Assessment*

---

4 ou 5 questions de cours évaluant le degré de compréhension de l'étudiant(e) et sa capacité à construire son propos dans un cadre clair et argumenté.

La capacité à avoir intégré la jurisprudence administrative sera également évaluée.

### Plan – Séances - *Course outline*

---

Plan :

- 1./ La lente construction de la juridiction administrative et la typologie des recours
- 2./ Le principe de régularité ou l'administration soumise au droit (sources internes, sources d'origine internationale et la place laissée par la Constitution au droit européen).
- 3./ La police administrative
- 4./ A voir, en fonction des attentes des étudiants entre la sûreté, le corps, la dignité de la personne humaine, liberté de conscience et d'opinion et libertés religieuses.

## Bibliographie - Bibliography :

---

Droit des Libertés fondamentales, Charlotte DENIZEAU, Vuibert Droit, 2018

Manuel de libertés publiques et droits fondamentaux, Xavier Latour et Bertrand Pauvert, Studyrama, 2018

L. Favoreu et alii, Droit des libertés fondamentales : Dalloz, coll. "Précis"

G. Lebreton, Libertés publiques et droits de l'homme : Armand Colin, coll. "U"

H. Oberdorff, Droits de l'homme et libertés fondamentales : LGDJ, coll. "Manuel"

P. Wachsmann, Libertés publiques : Dalloz, coll. "Cours"

M.Long, P.Weil, G.Braibant, P.Delvolvé, B.Genevois: Les Grands arrêts de la jurisprudence administrative, dit GAJA, Dalloz Gaudemet (Y.), Droit administratif, LGDJ

Rivero (J.) et Waline (J.), Droit administratif, Dalloz, coll. Précis

M-C Rouault, Droit administratif, Gualino, Mémentos